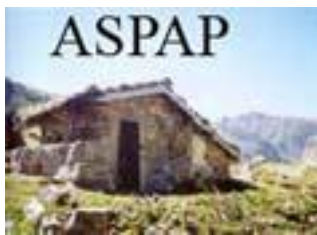


La convention de Berne

Le loup fait l'objet de nombreuses protections notamment par le Convention de Berne de 1979 et de la recommandation n°17 de l'Union Européenne de 1989. Il existe une marge de manœuvre que les pouvoirs publics devraient utiliser pour des prises de décisions ponctuelles et rapides en cas de besoin.

Essentiellement dans les Pyrénées, de nombreux liens internet ont été créés sur le loup : « vivre sans le loup » ou « cimes.infos » ou « ASPAP ».



La recommandation n° 17 sur le loup (*Canis lupus*) a été adoptée le 08 décembre 1989 au comité permanent relative à la protection du loup.



(Article & images tirées de : www.pyrénées-pireneus.com)